Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 27 juin 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.156

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	11
Excusés :	-1
Absents :	2

Objet : **Personnel Communal – 2023 - Mise à jour du tableau des effectifs n°3 de la VILLE - Mise à jour du tableau des effectifs n°1 du CMPP**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Marième GADIO[1], Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Joël GRUERE
Dominique DEVERNOIS	par Fernando PEREIRA
Samia LEMTAÏ	par Sophie MINE
Jeannette LECOQ	par René REAL
Faten BENAHMED	par Monique BAILLOT
Djamila RAMIREZ	par Marième GADIO
Frank GUEX	par Colette KOEBERLE
Fanny KARANI	par Samia CARTIER
Sophiane TERCHOUNE	par Leila SAÏD
Nicolas ALLEOS	par Bachir CHEKINI
Bouchra KHIAR	par Norman CHARLES.

EXCUSÉ Gabin ABENA.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT
Maryline VIARD.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Joël GRUERE est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

[1] Arrivée à 19 h 08

DRH
Affaire suivie par : Anne STRULLU

Conseil municipal du 27 juin 2023

Délibération n° 23.156

Personnel Communal – 2023 - Mise à jour du tableau des effectifs n°3 de la VILLE - Mise à jour du tableau des effectifs n°1 du CMPP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 juin 2023 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 19 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins des services, ainsi que les mouvements liés aux mobilités internes et aux recrutements ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 34 voix POUR,

2abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu

Article 1 - DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

En **modifiant** les emplois suivants de la VILLE :

	Ancienne situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Responsable pôle exploitation	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Assistant-e direction patrimoine	TC	35 h	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation
Agent d'accueil et secrétariat-services techniques	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif
Adjoint d'animation	TNC	28.5h	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation
Directeur Cadre de Vie	TC	35h	A	Ingénieur territorial	Ingénieur Ingénieur principal
Responsable de la Micro-crèche	TC	35 h	A	Infirmier territorial en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe

	Nouvelle situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Responsable pôle exploitation	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe
Assistant-e direction patrimoine	TC	35 h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif
Agent d'accueil et secrétariat-services techniques **devient** Secrétaire Coordination technique Cadre de Vie urbain et environnemental	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Adjoint d'animation	TNC	17.5h	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation
Directeur Cadre de Vie devient Directeur Espace Public	TC	35h	A /B	Ingénieur territorial Technicien territorial	Ingénieur Ingénieur principal Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe
Responsable de la Micro-crèche	TC	35 h	A	Educateur territorial de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants

En créant l'emploi suivant de la VILLE :

Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Gestionnaire commande publique	TC	35h	B/C	Rédacteur territorial Adjoint administratif territorial	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe

En modifiant les emplois suivants du CMPP (à compter du 1er septembre 2023) :

	Ancienne situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Orthophoniste	TNC	17.5h	A	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste
Psychologue	TNC	17.5 h	A	Psychologue territorial	Psychologue de classe normale
Psychomotricien	TNC	17.5h	A	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste
Psychomotricien	TNC	28h	A	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste

	Nouvelle situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Orthophoniste **devient** Psychopédagogue	TNC	17.5h	A	Psychologue territorial	Psychologue de classe normale
Psychologue	TC	35 h	A	Psychologue territorial	Psychologue de classe normale
Psychomotricien	TNC	28h	A	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste
Psychomotricien	TC	35h	A	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste	Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste

Article 2 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
679	25

Article 3 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs du CMPP :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
17	7

Article 4 - PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus aux budgets correspondants.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230627-23-156-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2023
Affichage : 10/07/2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 30/06/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)